

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction urbanisme et foncier
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_080
SÉANCE DU 5 AVRIL 2023

45 - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL CHASSE DES VERGERS COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Par délibérations des conseils municipaux des 29 juin 1993 et 29 mars 1994, la commune d'Octeville avait décidé d'acquérir gratuitement la chasse des Vergers et de procéder à son classement dans le domaine public, en vue de la création d'une liaison piétonne entre la rue Victor Hugo et la résidence du Coteau.

La commune d'Octeville devait donc se rendre propriétaire des parcelles figurant au cadastre sous les références 383 AO 434, 437 et d'une partie de la parcelle 383 AO 436 pour 161 m² (les espaces verts demeurant propriété de l'association syndicale libre du lotissement (ASL) « Le Coteau »).

Depuis lors, aucune régularisation de cette cession n'est intervenue. Aujourd'hui, il convient de classer dans le domaine public communal la chasse des Vergers.

Cependant, il a été constaté qu'une partie de la parcelle 383 AO 437 est à usage privatif des propriétaires des maisons d'habitation sises 24 et 26 rue Henri Barbusse. En effet, une partie d'environ 35 m² constitue partie annexe de la parcelle 383 AO 75 et une partie d'environ 15 m² constitue partie du jardin de la parcelle 383 AO 74.

Ainsi, la collectivité n'a pas vocation à reprendre les emprises occupées par les riverains et celles-ci seront donc cédées prochainement par l'ASL aux propriétaires concernés, postérieurement à l'établissement d'un nouveau document d'arpentage par géomètre-expert (celui-ci étant à la charge financière des propriétaires privés).

Étant donné que la surface de la parcelle 383 AO 437 se retrouve amoindrie d'environ 50 m² par l'exclusion des deux emprises foncières à usage privé, le conseil municipal doit se prononcer sur l'acquisition gratuite de la chasse des Vergers dont la contenance cadastrale est diminuée (modification substantielle de la cession prévue initialement entre l'ASL et la commune).

Le conseil municipal est invité à :

- approuver l'acquisition gratuite, auprès de l'association syndicale libre des propriétaires de la résidence du Coteau, de la voie dite « Chasse des Vergers » située à Cherbourg-en-Cotentin, sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, constituée de la parcelle 383 AO 434, d'une partie de la parcelle 383 AO 436 et d'une partie de la parcelle 383 AO 437 ; et d'accepter son classement dans le domaine public communal ;
- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique à recevoir par Maître FONTANET, notaire associé à Cherbourg-en-Cotentin (50130), 4 rue Becquerel, et tout document y relatif ;

- accepter la prise en charge des frais d'acte notarié ;
- dire que la dépense liée à cette acquisition sera imputée au budget principal, ligne de crédit 56153.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 22h33		Nombre de votants : 53	
Pour : 53	Contre : 0	Abstention : 0	NPPV : 0

Le Maire,
Benoit ARRIVÉ

Le Secrétaire de Séance,
Patrice MARTIN

PJ : 1

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 05 avril 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44

Date de la convocation et de son affichage : 22 mars 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le cinq avril à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 mars 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne (mandataire FAGNEN Sébastien à son départ 22h30) - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit (23h22 départ vote délibération 66) - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Noureddine à son départ 19h56) - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - COUPÉ Stéphanie (mandataire LELONG Gilles jusqu'à son arrivée 18h25) - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno (arrivée 17h45) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle (mandataire BERHAULT Bernard jusqu'à son arrivée 17h24 et à son départ 22h18) - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h29 - mandataire HÉRY Sophie à son départ) - HÉRY Sophie (mandataire SAGET Eddy jusqu'à son arrivée 18h35) - HULIN Bertrand (mandataire AMIOT Florence à son départ 22h18) - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 22h18) - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph (mandataire LEJEUNE Pierre-François à son départ 23h11) - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric (mandataire SAGET Eddy à son départ 23h06) - MAGHE Jean-Michel - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège (arrivée 17h43 mandataire LEFRANC Bertrand à son départ 22h35) - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy (arrivée 17h52) - SIMONIN Philippe - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas (mandataire PECORARO Yvonne à son départ 20h05 jusqu'à son retour 22h18).

ABSENTS EXCUSÉS

CATHERINE Arnaud a donné procuration à HÉBERT Dominique
HUREL Karine a donné procuration à LEMOIGNE Sophie
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne puis à TAVARD Agnès
MARGUERITTE Camille a donné procuration à BROQUAIRE Guy
MORIN Lucie a donné procuration à DUVAL Karine
SOURISSE Claudine a donné procuration à LEPOITTEVIN Gilbert
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

ABSENTS

MARGUERITTE David
PIC Anna

M. MARTIN Patrice conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales remplit les fonctions de secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

**CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC
CHASSE DES VERGERS
COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 11/04/2023



ID : 050-200056844-20230407-DEL2023_080-DE

